



LA LETTRE FRANCE RELANCE DANS L'EURE

#23- 22 juillet 2021

Chaque semaine, la Lettre France Relance vous donne un éclairage sur des appels à projets en cours ou à venir.

Aidez-nous à améliorer la Lettre France Relance dans l'Eure en répondant à [ce questionnaire](#). Cela ne vous prendra pas plus d'une minute !

Depuis le 24 juin, le Comité départemental de sortie de crise accompagne la reprise d'activité des entreprises euroises.



Dans la lignée du plan national d'action en vue de la sortie de crise, présenté le 1^{er} juin 2021 par les ministres en charge de la Relance et de la Justice, un Comité départemental de sortie de crise (CDSC) est mis en place dans l'Eure. Sous la présidence du préfet, le comité départemental réunit :

- les représentants locaux des parties signataires du plan d'action ;
- les membres traditionnels du comité départemental d'examen des difficultés des entreprises (CODEFI)
 - le commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP)
 - la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)
 - les unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF)
 - la Banque de France.

Il poursuit 3 objectifs :

- Détecter de manière anticipée les entreprises fragilisées ;
- Orienter les entreprises vers l'interlocuteur dédié ;
- Proposer une solution adaptée aux besoins de l'entreprise.

Un conseiller départemental à la sortie de crise pour accompagner les entreprises en difficulté

Le comité départemental de sortie de crise est une instance de partage d'informations entre tous les acteurs afin de coordonner leur action et garantir une meilleure détection et un meilleur accompagnement des entreprises fragiles ou présentant des difficultés.

À ce titre, une conseillère départementale à la sortie de crise, Mme Rozen SAINT-JOANIS, a été nommée dans le département. Interlocutrice de référence destinée à accueillir et

conseiller les entreprises en situation de fragilité financière, elle aide à trouver une solution adaptée et opérationnelle à chaque entreprise euroise, en fonction de sa situation : aménagement des dettes sociales et fiscales en lien avec les autres créanciers, obtention de prêt direct de l'État. Elle est soumise à un strict cadre de confidentialité, notamment vis-à-vis du secret des affaires et du secret fiscal.

Une plateforme téléphonique pour orienter les entreprises vers les aides d'urgence

Une plateforme téléphonique, joignable au 0806 000 245, facilite l'information et l'orientation de ces entreprises vers les aides d'urgence. Grâce à ce numéro unique, toute entreprise ou entrepreneur en difficulté transitoire du fait de la crise sanitaire peut être facilement renseigné sur toutes les solutions envisageables, et être orienté vers le dispositif de soutien qui correspond le mieux à ses besoins.

N'hésitez pas à relayer et communiquer le numéro unique 0806 000 245 autour de vous !

Fonds de recyclage des friches : les candidatures sont ouvertes pour la seconde édition



Dans le cadre de France Relance, le Gouvernement a déployé un fonds pour le financement des opérations de recyclage des friches, doté initialement de 300 M€. Compte tenu du succès rencontré par sa première édition et des besoins exprimés par l'ensemble des territoires, des crédits supplémentaires ont été annoncés par le Premier ministre le 17 mai avec un abondement de ce fonds à hauteur de 350 millions d'euros. La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs de revitalisation urbaine et de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Le fonds financera le **recyclage des friches et la transformation de foncier déjà artificialisé** (acquisition, dépollution, démolition), dans le cadre d'opérations d'aménagement urbains. Les lauréats bénéficieront de **subventions pour couvrir certaines dépenses ou une partie du déficit économique de l'opération d'aménagement**.

L'appel à projets régional sera ouvert à partir du **15 juillet 2021** aux maîtres d'ouvrages des projets de recyclage de friches (collectivités, entreprises publiques locales (EPL), sociétés d'économie mixte (SEM), bailleurs sociaux, opérateurs et établissements publics d'Etat, entreprises privées).

Le dépôt des dossiers devra se faire au plus tard le 26 septembre 2021 sur la plateforme unique de dépôt des candidatures [« Démarches simplifiées »](#).

Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à cet appel à projets sur le [site internet de la préfecture de région Normandie](#).

3 projets retenus dans l'Eure lors de la 1ère édition

A l'issue du premier appel à projets "Recyclage des friches" ouvert du 19 janvier au 26 février dernier, l'État et ses partenaires (la Région Normandie, l'Établissement Public Foncier de

Normandie, le Cerema, l'Ademe et la Banque des Territoires) ont sélectionné 3 projets dans l'Eure :

- Aménagement du site Saint-Louis à Évreux ;
- Aménagement de l'îlot de l'ancienne Poste de La Barre-en-Ouche à Mesnils-en-Ouche ;
- Requalification de la friche Fonderie-Papeterie à Vernon.

L'ensemble de ces projets permettra de requalifier 66 300 m² d'espaces en friche, soit autant d'espaces naturels, agricoles et forestiers préservés.

L'actualité des appels à projets

Chaque semaine, une sélection d'appels à projets susceptibles de vous intéresser, en cours ou à venir



- **Restauration écologique : un nouvel appel à projets de l'OFB**
 - L'AAP MobBiodiv'Restauration 2021 – deuxième session a pour but de soutenir des projets visant la restauration des écosystèmes terrestres secs, de leurs fonctionnalités et des espèces qui y sont inféodées.
 - Pour : les associations agréées au Code de l'environnement, les collectivités et leurs groupements, les Conservatoires botaniques nationaux
 - Calendrier : Dépôt de dossiers jusqu'au 24 septembre 2021, en ligne uniquement sur la [plateforme dédiée](#). Retrouvez toutes les informations sur le [site internet de l'OFB](#).
- **La Banque des territoires accompagne la création de centres de formations**
 - Vous souhaitez créer un centre de formation ou développer de nouvelles formations dans une structure existante, ayant pour objectif d'accompagner l'innovation, la transformation numérique, la reconversion des industries ou de rendre plus attractif les métiers industriels ? La Banque des territoires apporte une aide à l'ingénierie, des subventions d'amorçage jusqu'à 100 000€ et soutient les investissements en fonds propres.
 - Pour : les communes, EPCI à fiscalité propre, entreprises privées, entreprises publiques locales (Sem, Spl, SemOp), établissements publics (écoles, bibliothèques...)
 - Plus d'informations sur le [site de la banque des territoires](#).

- **France Relance renforce le programme d'humanisation des structures d'hébergement**
 - Le plan de relance vise à améliorer la qualité de l'accueil au sein des structures d'hébergement. Le programme d'humanisation, lancé en 2008 pour lutter contre la vétusté des centres d'hébergement et renforcer le respect de la dignité des personnes accueillies, dispose de moyens renforcés et est étendu aux accueils de jour.
 - Pour : Les maîtres d'ouvrage des travaux : organismes de logement social, opérateurs associatifs ou centres communaux d'action sociale principalement. Tout type de structures d'hébergement généraliste (CHU, CHRS) et les accueils de jour sont éligibles.
 - Comment ? Contacter la DDTM de l'Eure au 02 32 23 60 60 ou à l'adresse suivants : ddtm@eure.gouv.fr. Retrouvez toutes les informations nécessaires sur le [site de l'ANAH](#).
- **Retrouvez, [sur le site de la préfecture](#), le calendrier complet des appels à projets en cours ou à venir.**

Pour aller plus loin

- Collectivités : pour tout connaître du plan de relance, n'hésitez pas à consulter le [Guide des maires](#)
- Entreprises : pour découvrir tous les dispositifs qui vous sont destinés, vous pouvez consulter le [guide à destination des entreprises](#).
- **[Retrouvez le bilan des 8 mois de France Relance dans l'Eure à cette adresse](#)**
- Pour toute question relative à France Relance, une adresse mail dédiée est ouverte au sein de la préfecture de l'Eure : pref-francerelance@eure.gouv.fr

La Lettre France Relance dans l'Eure

Pour vous abonner / désabonner : pref-communication@eure.gouv.fr

Retrouvez également toutes les actualités des services de l'État dans l'Eure sur :

www.eure.gouv.fr

Facebook : [@prefet27](#)

Twitter : [@Prefet27](#)

Instagram : [prefet27](#)

LinkedIn : [Préfecture de l'Eure](#)